

FORMER LE TRESORIER DU CSE

1 jour

OBJECTIFS

- ✓ Connaitre la place du trésorier du CSE
- ✓ Gérer au mieux le budget de fonctionnement
- ✓ Maitriser la gestion des œuvres sociales et culturelles
- ✓ Connaitre les obligations du trésorier en matière d'URSSAF
- ✓ Savoir bien tenir la comptabilité du CSE

PUBLIC

Membres titulaires

PRE REQUIS

Aucun

PROGRAMME

La place du Trésorier du CSE

- La désignation
- Les missions par rapport aux autres élus, au président
- Les responsabilités du trésorier
- La protection du trésorier

Le budget de fonctionnement

- Les dépenses autorisées
- Les conditions de transfert

Les œuvres Sociales

- Les critères d'accès
- Les ressources possibles
- L'utilisation du budget de fonctionnement vers le budget ASC depuis les ordonnances Macron

Les obligations en matière d'URSSAF

- Les prestations soumises à cotisations
- Le rôle du trésorier en cas de contrôle URSSAF

La comptabilité du CSE

- Le plan comptable général
- L'enregistrement comptable des opérations
- Les contrôles essentiels
- Les opérations d'inventaire
- Le compte rendu annuel

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Evaluation des compétences en début et en fin de formation

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques, d'outils opérationnels et de méthodes

Cas pratiques directement liés aux situations professionnelles rencontrées par les participants

Mises en situation

Partage d'expériences

Éléments matériels :

Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par mail à la fin de la formation

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation